



# Commune de Milvignes

## Arrêté du Conseil communal pour l'encouragement à l'utilisation des transports publics

Le Conseil communal de la commune de Milvignes,  
Dans sa séance du 21 décembre 2016

### Arrête :

Article premier : Des bons de réductions d'environ 25% sur le prix de l'abonnement « onde verte » (maximum 2 zones) sont accordés, soit CHF 164.- annuellement ou CHF 18.- mensuellement, aux adultes de la commune, selon les critères de revenu et de fortune suivants :

Revenu imposable : inférieur à CHF. 60'000.-

et

Fortune imposable : inférieure à CHF. 80'000.-

Article 2            Le présent arrêté entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au nom du Conseil communal  
La présidente :                      Le secrétaire :

E. Aubron Marullaz

Y. Bussy